



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2015-014

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2015

# Sommaire

**Préfecture Haute-Garonne**

31-2015-09-18-001 - Arrêté portant délégation de signature au Cabinet du Préfet (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-09-18-001

Arrêté portant délégation de signature au Cabinet du Préfet



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels  
Mission coordination

### Arrêté portant délégation de signature au cabinet du préfet

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 83-34 du 20 avril 1983 modifié relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense non militaire ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 12 juin 2014 nommant Pascal Mailhos, préfet hors classe, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 27 août 2015 nommant M. Frédéric Rose, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 12 novembre 1985 relatif au concours du commandement militaire et des administrations civiles aux commissaires de la république de zone et aux commissaires de la république de région en matière de défense de caractère non militaire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2015 portant organisation des services de la préfecture de Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à M. Pascal Soleil, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des services administratifs du cabinet, à l'effet de signer les décisions, documents administratifs, demandes d'enquête, pièces comptables, procès-verbaux, correspondances courantes relatifs aux matières relevant de sa direction.

**Art. 2.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les correspondances courantes de leur bureau à :

- 1° Monsieur Pierre Bressolles, chef du bureau du cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Julie Segonne, adjointe au chef du bureau du cabinet ;
- 2° Madame Sophie Lesaffre, chef du service de la communication interministérielle et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Virginie Avizou.

**Art. 3.** – Délégation de signature est donnée à Mme Geneviève Huc, chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACED/PC) ainsi qu'à Mme Caroline Raffalli, adjointe au chef du SIRACED/PC à l'effet de signer :

- 1° Les pièces comptables ;
- 2° Les correspondances courantes du service ;
- 3° Les procès-verbaux de la sous-commission départementale et de la commission d'arrondissement de Toulouse pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, qu'elles président, ainsi qu'à Mme Anne-Lise Vintrou, pour les commissions qu'elle préside ;
- 4° Les procès-verbaux des jurys des épreuves de secourisme et les attestations de réussite correspondantes ainsi qu'à M. Mounir Achour pour les épreuves qu'il préside.

**Art. 4.** – Délégation de signature est donnée à Mme Céline Enjaume, chef du service des politiques de sécurité et de prévention (SPSP), et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vincent Vaïra, adjoint au chef du SPSP, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Audrey Leboul Falgayrac, responsable adjointe du pôle « délinquance – ordre public » du SPSP, à l'effet de signer :

- 1° Les correspondances courantes du service ;
- 2° Les déclarations, les autorisations d'acquisition et de détention d'armes, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Martine Deinieau ;
- 3° Les cartes européennes d'armes à feu, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Martine Deinieau.

**Art. 5.** – L'arrêté préfectoral du 4 septembre 2015 donnant délégation de signature au cabinet du préfet est abrogé.

**Art. 6.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Toulouse, le 18 SEP. 2015



Pascal Mailhos